



**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**29 Janvier 2009**

**COMPTE RENDU**

**Étaient présents** : Tous les conseillers sauf Martine MANCHON, excusée.

**Excusé(e)s** : 1

**Absent(e)s** : 0

**Secrétaire de séance** : M. Jean-Luc VERNEREY

Le Maire ouvre la séance à 20h30.

Après avoir lu le compte rendu du dernier conseil municipal, en date du 21 Novembre 2008, Il présente l'ordre du jour, à savoir :

• **Voirie et Infrastructures Communales**

Les délégués à la commission voirie ont présenté, par l'intermédiaire de Jérôme GARNERET, un compte rendu exhaustif sur l'état actuel des différents chemins communaux.

Trois postes principaux se dégagent de ce rapport.

- 1) Travaux de rebouchage à l'enrobé à chaud, de trous et autres nids de poule, sur l'ensemble de la commune.
- 2) Dérasement des accotements là où cela s'avère nécessaire, favorisant ainsi l'évacuation des eaux de ruissellement.
- 3) Réfection totale à prévoir sur 3 sites, en section Investissement.

**La voirie**

Suite à un large débat, le conseil décide d'effectuer les travaux de rebouchage et de dérasement, par ses moyens propres. Pour ce faire, la commune adhère, à compter de ce jour à la CUMA, afin de disposer des outils nécessaires à ces travaux.

Le poste 3 ci-dessus, concernant la réfection imposent au conseil un classement dans les priorités à donner, en fonction notamment de la fréquentation des ces différents chemins.

**La priorité N° 1** se porte sur le chemin des prés (environ 2 Kms). Le Maire et les membres de la commission rencontreront dans les jours prochains les entrepreneurs, afin de cadrer et chiffrer cette dépense à inscrire au budget 2009.

La priorité N° 2 est donnée au chemin conduisant à la cabane de chasse, qui a subi de gros dégâts au cours de l'été dernier, principalement sur une portion d'environ 200 m située après la surface bétonnée.

Suite à une information intéressante présentée par Michel JEANNOT, un rendez-vous sera rapidement pris avec l'entreprise MOUGIN, qui propose un nouveau concept de remise en état dont la résistance et la longévité s'établissent sur 20 à 30 ans. Un devis sera demandé pour cette opération.

La priorité N° 3 concerne la piste détériorée à la croisée du « Bouillet », par les engins forestiers. Le maire propose de rédiger très rapidement un courrier adressé aux services de l'agence O.N.F. de Besançon.

### **Les infrastructures**

La façade de l'église, victime des intempéries de ces dernières décennies, présente des effritements, voire des chutes de pierres devenant inquiétants au regard de la sécurité des personnes fréquentant ce lieu de culte. La recherche de compétences sur ce dossier sera effectuée par le Maire afin de restaurer au plus vite cette façade.

Le cimetière va très prochainement être équipé d'un bac vert pour les déchets générés dans ce lieu. Ce conteneur possédera une puce et sera présenté au camion au même titre que la poubelle verte de chaque producteur. Toutefois, afin de ne pas générer des poids inutiles et coûteux, un composteur sera installé dans l'enceinte du cimetière pour y recevoir tous les déchets végétaux. Seuls les plastiques, fleurs artificielles et pots seront déposés dans le bac vert. Une communication incitative sera distribuée par le maire au sein de chaque foyer de la commune. Un affichage sera également installé sur place à proximité des conteneurs.

La barrière de protection située au centre du village doit être remplacée. Un devis est demandé, afin d'inscrire cette dépense au budget 2009.

### **• Questions diverses**

Le projet d'installer un petit abri bus sur la Lavenne, permettant aux élèves du collège CASSIN de s'abriter, est également à l'étude. Le Maire se charge de trouver le compromis le plus satisfaisant pour cette dépense.

Melle CERULLI et M. BARTHOD Frédéric sollicite le Maire, aux fins d'installer, au droit de leur nouvelle habitation, un éclairage public. Cette dépense sera inscrite et soumise au vote, lors de l'élaboration du budget 2009.

La réunion pour le dossier « Carte Communale », initialement prévue le 4 février 2009, est repoussée au 11 Mars 2009.

L'ordre du jour épuisé, le Maire clôture la séance à 22 h 45.